



Berne,

Aux membres des Commissions des finances

## Note d'information

### Extrapolation de juin 2024 : déficit de financement de 1,6 milliard

#### 1 Résultat de l'extrapolation de juin

Alors que le budget 2024 tablait sur un *déficit de financement* de 2,6 milliards, celui-ci ne devrait atteindre, selon les estimations les plus récentes, plus que 1,6 milliard. L'amélioration est liée, avant tout, aux *dépenses extraordinaires*, étant donné que le versement de l'apport unique en capital destiné aux CFF (1,15 mrd) ne sera probablement opéré qu'en 2025.

Au *budget ordinaire*, les recettes devraient être inférieures de 0,6 milliard au montant prévu initialement. Dans le même temps, une baisse des dépenses est également escomptée (- 0,7 mrd). Il en découle une diminution de quelque 50 millions du déficit de financement attendu, qui passe ainsi à 0,4 milliard.

Tableau 1 : résultat de l'extrapolation à fin juin 2024

En milliards de francs	Budget 2024	Extrapolation de juin	Écart juin - B*
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>82,9</b>	<b>82,2</b>	<b>- 0,6</b>
Recettes fiscales	77,8	78,0	+ 0,1
Recettes non fiscales et recettes d'investissement	5,0	4,3	- 0,8
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>83,3</b>	<b>82,7</b>	<b>- 0,7</b>
Dépenses courantes	78,0	77,4	- 0,5
Dépenses d'investissement	5,4	5,2	- 0,1
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 0,1</b>
Recettes extraordinaires	0,2	0,2	+ 0,0
Dépenses extraordinaires	2,4	1,4	- 1,0
<b>Solde de financement</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 1,6</b>	<b>+ 1,0</b>

\*Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Selon l'extrapolation, la sous-utilisation des capacités de production de l'économie sera plus marquée que prévu au budget (facteur conjoncturel de 1,009 au lieu de 1,006). Par conséquent, le frein à l'endettement autorise un déficit de financement plus élevé au budget ordinaire (- 0,7 au lieu de - 0,5 mrd). Le déficit de financement ordinaire attendu (0,4 mrd) restant inférieur au montant autorisé, il en résulte un excédent de financement structurel de 0,3 milliard (contre 0,3 mrd prévu au budget).

L'extrapolation se fonde sur les recettes et les dépenses estimées pour l'année en cours, même si leur évolution peut varier considérablement d'un mois à l'autre. C'est pourquoi elle comporte de grandes incertitudes. Les chiffres définitifs pour l'année de



référence 2024 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2025 par le Parlement.

## 2 Bases de l'extrapolation

Le 14 août 2024, le Département fédéral des finances (DFF) publiera un aperçu du solde de financement attendu sur la base de l'extrapolation de juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, de la loi sur le Parlement (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément en fonction des rentrées fiscales du premier semestre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparées aux données empiriques des années précédentes. En l'absence d'une base de calcul fiable, l'impôt anticipé ne fait l'objet d'aucune extrapolation. Les prévisions concernant son produit se fondent sur l'estimation pour 2024, qui sert de base au budget 2025. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation s'appuie, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et les baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur des estimations basées sur les résultats des dernières années.

## 3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Selon les prévisions actuelles du Groupe d'experts de la Confédération, la croissance économique nominale devrait atteindre 2,6 % en 2024, contre 3,0 % prévu au budget. Ce ralentissement est dû avant tout à l'affaiblissement de la conjoncture (baisse de la croissance du PIB réel). La sous-utilisation des capacités de production de l'économie devrait donc être plus marquée que prévu au budget (facteur conjoncturel de 1,009 au lieu de 1,006).

Tableau 2 : paramètres macroéconomiques 2024

Variation en %	Budget 2024 15.6.2023	Groupe d'experts 17.6.2024
PIB nominal*	3,0	2,6
PIB réel*	1,5	1,2
Facteur conjoncturel (tendance du PIB réel / PIB réel)	1,006	1,009
Renchérissement (indice suisse des prix à la consommation)	1,5	1,4

\*Croissance corrigée de l'influence des grands événements sportifs et des effets calendaires

## 4 Estimation des recettes ordinaires

Les recettes attendues pour 2024 devraient être inférieures de 0,6 milliard au montant budgétisé. Alors que les recettes escomptées au titre de l'impôt fédéral direct sont fortement revues à la hausse (+ 0,7 mrd), la BNS n'a pas versé de part de bénéfice (- 0,7 mrd). De plus, d'autres recettes sont révisées à la baisse. Les principales *recettes fiscales* évoluent comme suit :



- L'estimation du produit de l'*impôt fédéral direct* est nettement corrigée à la hausse (+ 738 mio ; budget : 28,7 mrd). L'amélioration est due à l'excellent résultat de l'impôt sur le bénéfice selon le compte 2023. Bien que légèrement atténuée, cette évolution favorable se poursuit durant l'année en cours. Dans le même temps, le produit de l'impôt sur le revenu s'est fortement accru au cours du premier semestre 2024.
- En l'absence d'une base de calcul fiable, l'*impôt anticipé* ne fait l'objet d'aucune extrapolation. Les prévisions de son produit se fondent sur l'estimation pour 2024 (6,2 mrd), qui sert de base au budget 2025 et reflète le niveau tendanciel estimé. Compte tenu de leur niveau plus élevé en 2023, les recettes de cet impôt estimées pour l'exercice 2024 sont supérieures de 100 millions au montant inscrit au budget (6,1 mrd).
- En raison du ralentissement de la croissance économique nominale et compte tenu du niveau des recettes à fin juin 2024, l'estimation du produit de la *TVA* a été légèrement revue à la baisse (- 349 mio ; budget : 27,2 mrd).
- Compte tenu du niveau des recettes à fin juin 2024, le produit estimé pour les *droits de timbre* est réduit de 110 millions par rapport au budget (2,5 mrd).
- L'estimation du produit de l'*impôt sur les huiles minérales* est revue à la hausse pour un montant de 70 millions (budget : 4,3 mrd). Les recettes obtenues à ce titre en 2023 avaient dépassé les attentes et, selon l'extrapolation, elles devraient se maintenir au niveau de l'année précédente en 2024.
- En raison de la rapidité du renouvellement du parc de véhicules en faveur de véhicules moins polluants et d'une légère hausse du nombre des véhicules électriques mis en circulation, l'estimation des recettes issues de la *redevance sur le trafic des poids lourds* est révisée à la baisse à hauteur de 99 millions (budget : 1,9 mrd).
- Les recettes attendues au titre de la *taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles* sont réduites de 102 millions par rapport au montant budgétisé (1,3 mrd). En raison du remplacement des systèmes de chauffage et de la douceur de l'hiver, la consommation de combustibles enregistre une diminution.

Les *recettes non fiscales* devraient également afficher un recul par rapport aux prévisions du budget (- 775 mio ; budget : 5,0 mrd). Ce recul est à nouveau lié à la non-distribution du bénéfice de la BNS (- 667 mio ; part ordinaire inscrite au budget). Des réductions de recettes sont également attendues au titre des intérêts moratoires découlant de créances d'impôts (- 68 mio) ainsi que des placements sur le marché monétaire et le marché des capitaux (- 50 mio).

## **5 Estimation des dépenses ordinaires**

Les dépenses ordinaires devraient être inférieures de 0,7 milliard au montant prévu au budget, car les besoins additionnels liés aux suppléments et aux dépassements de crédits (+ 1,6 mrd) sont compensés par les soldes de crédits (- 2,3 mrd) :



- Des *dépenses supplémentaires* ordinaires de 0,6 milliard ont été approuvées par la voie du supplément I au budget. Selon les premières estimations, un montant d'environ 0,2 milliard est prévu dans le cadre du supplément II.
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 0,8 milliard. Ils sont requis notamment pour financer la réduction individuelle de primes (+ 174 mio), pour la couverture des surcoûts liés aux prestations supplémentaires fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication dans le cadre de divers projets informatiques (+ 169 mio ; sans incidences budgétaires, car financés à l'aide de soldes de crédits des unités administratives) et pour la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct (+ 173 mio).
- Compte tenu des expériences faites au cours des dernières années, des *soldes de crédits* d'un montant de 2,3 milliards sont attendus, montant qui représente 2,8 % des dépenses budgétisées. Cette part est moins élevée que les années précédentes (moyenne 2014-2023 : 3,2 %). Les soldes de crédits les plus importants sont attendus pour les intérêts passifs en raison de la baisse des taux d'intérêt (- 233 mio), les mesures d'intégration destinées aux étrangers (- 118 mio) et le point de TVA en faveur de l'AVS (- 63 mio). Les soldes de crédits restants se répartissent sur l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération.

## 6 Dépenses et recettes extraordinaires

Les *dépenses extraordinaires* attendues (1,4 mrd) sont moins élevées que prévu au budget (2,4 mrd). L'apport unique en capital destiné à assurer la stabilisation financière des CFF (1,15 mrd) ne sera versé qu'en 2025, son examen par le Parlement nécessitant davantage de temps. S'il est approuvé par le Parlement, un report de crédit sera effectué à cet effet en 2025 (une fois écoulé le délai référendaire). En revanche, les contributions aux cantons pour les personnes à protéger en provenance d'Ukraine devraient être plus élevées que prévu au budget (1,4 mrd ; budget : 1,2 mrd) car, selon les nouvelles estimations, le nombre de ces personnes séjournant en Suisse sera probablement plus important, en moyenne annuelle, que celui qui a été inscrit au budget (estimation de juin : 68 000 ; budget : 50 000).

Les *recettes extraordinaires* de 0,2 milliard résultent, avant tout, de la vente progressive de RUAG International Holding SA (150 mio), d'amendes infligées par la Commission de la concurrence pour cause d'infractions à la concurrence dans le cadre de retransmissions de matchs de hockey sur pay-TV (29 mio) et du remboursement partiel d'un prêt COVID par le CICR (25 mio).

Le compte d'amortissement, qui est l'instrument du frein à l'endettement permettant d'assurer un contrôle statistique du budget extraordinaire, affichait un découvert de 27,2 milliards à la fin de l'année 2023. À fin 2024, il devrait présenter un découvert de 28,4 milliards compte tenu des recettes et dépenses extraordinaires attendues (respectivement de 0,2 et 1,4 mrd) ainsi que de l'excédent de financement structurel escompté au budget ordinaire. Liée à la crise du COVID-19, cette dette doit être résorbée d'ici à 2035, ce délai pouvant toutefois être prolongé à 2039.



Département fédéral des finances DFF

Karin Keller-Sutter

Annexe :

Communiqué de presse